

L'arrêté préfectoral de limitation provisoire des usages de l'eau dans le département de la Corrèze du 10 août 2022, qui déclenche le plan de crise dans l'intégralité du département de la Corrèze, pour affichage en mairie et communication auprès des usagers. Il abroge l'arrêté en date du 22 juillet 2022, et entre en vigueur dès aujourd'hui. Pour le consulter : [cliquez ici](#).